



Assemblée générale

Distr. générale
9 novembre 2015

Original : français

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Vingt-quatrième session
18-29 janvier, 2016

Rapport national présenté conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

Niger

* Le présent document est reproduit tel qu'il a été reçu. Son contenu n'implique aucune prise de position de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.



Table des matières

	<i>Page</i>
Sigles et abréviations	3
Introduction	5
I. Méthodologie et processus de consultation	5
II. Évolution du cadre normatif et institutionnel de protection des droits de l'homme	6
Le cadre normatif	6
III. Les institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme	8
IV. Promotion et protection des droits de l'homme sur le terrain et respect des obligations internationales	9
V. Coopération avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme	11
VI. Suivi et mise en œuvre des recommandations et des engagements issus du premier cycle de l'EPU	11
Tableau	12
VII. Contribution de la communauté internationale et régionale dans le suivi et la mise en œuvre des recommandations et des engagements issus de l'EPU du premier cycle	36
VIII. Progrès et bonnes pratiques	36
IX. Difficultés et contraintes	37
X. Exactions et atteintes graves aux droits de l'homme	37
XI. Priorités, initiatives et engagements	37
XII. Attentes en matière de renforcement de capacités et d'assistance technique	38
Conclusion	38

Sigles et abréviations

AGNU	Assemblée Générale des Nations Unies
ANAJJ	Agence Nationale de l'Assistance Juridique et Judiciaire
ANLTP	Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes
CADHP	Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CAT	Convention contre la Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
CDH	Conseil des Droits de l'Homme
CIM	Comité Interministériel chargé de la rédaction des rapports aux organes des traités et de l'EPU
CNCLTP	Commission Nationale de Coordination de la Lutte contre la Traite des Personnes
CNDH	Commission Nationale des Droits Humains
CSC	Conseil Supérieur de la Communication
DH	Droits de l'Homme
EPU	Examen Périodique Universel
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
HALCIA	Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées
IDDH	Institut Danois des Droits de l'Homme
MA	Ministère de l'Agriculture
MAE/C/IA/NE	Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur
MC/RI	Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions
MDC/AT	Ministère du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire
MDN	Ministère de la Défense Nationale
ME/F	Ministère de l'Économie et des Finances
MET/SS	Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale
MEL	Ministère de l'Élevage
MEP/A/PLN/EC	Ministère de l'Éducation Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Éducation Civique
MES	Ministère de l'Enseignement Secondaire
MES/I/RS	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MFP/RA	Ministère de la Fonction Publique et des Réformes Administratives
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

MI/SP/D/ACR	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses
MJ	Ministère de la Justice
MP/PF/PE	Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
MSP	Ministère de la Santé Publique
OHCDH	Office du Haut-Commissariat pour les Droits de l'Homme
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OIT	Organisation Internationale du Travail
OSC	Organisation de la Société Civile
PDES	Plan de Développement Économique et Social
PDS	Plan de Développement Sanitaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
VBG	Violences Basées sur le Genre

Introduction

1. La République du Niger présente au Conseil des Droits de l'Homme (CDH) son rapport national au second cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU) en application de la résolution 60/251 de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU), des résolutions 5/1 et 16/21 et de la décision 17/119 du CDH.

2. Il faut rappeler que lors du précédent passage, le Niger a reçu 112 recommandations sur lesquelles il a accepté 110 et rejeté 2. Depuis l'examen de son rapport, le pays poursuit ses efforts en vue de l'amélioration de la situation des Droits de l'Homme (DH) sur le terrain. En effet, afin d'honorer les engagements pris à cette occasion, le Niger, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, a élaboré un plan d'action 2012-2015 de mise en œuvre des recommandations et engagements volontaires issus de l'EPU. L'évaluation de la mise en œuvre de ce plan d'action a été réalisée à travers l'élaboration, en 2014, d'un rapport à mi-parcours qui a permis de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations acceptées.

3. Dans l'ensemble, la majorité des recommandations ont été suivies d'effets notamment dans le domaine de la ratification des instruments juridiques, de la justice, de l'État de droit, de la lutte contre la traite des personnes, de l'esclavage, des droits à l'alimentation, à l'éducation, à la santé et des droits de l'enfant. Les avancées se sont traduites par l'adoption de plusieurs mesures législatives, institutionnelles, économiques ou autres. Cependant, d'autres domaines, comme les droits de la femme et les droits de troisième génération connaissent encore des difficultés liées soit au manque de ressources financières pour assurer leur mise en œuvre effective, soit en raison des pesanteurs socioculturelles.

4. Le présent rapport présente l'état de mise en œuvre des recommandations et engagements issus de l'EPU. Il s'articule autour de onze parties. La première décrit la méthodologie adoptée. La seconde donne des informations générales sur l'évolution du cadre juridique et institutionnel de protection des DH depuis le passage au premier cycle de l'EPU. La troisième partie dresse le bilan en matière de promotion et protection des DH sur le terrain et du respect des obligations internationales. La quatrième traite quant à elle, de la coopération avec les mécanismes internationaux des DH. Le rapport donne ensuite, à travers un tableau, des informations sur le suivi et la mise en œuvre des recommandations. Les sixième, septième, huitième et neuvième parties traitent successivement de la contribution de la communauté internationale et régionale dans le suivi et la mise en œuvre des recommandations et des engagements issus de l'EPU, des progrès et bonnes pratiques, des difficultés et contraintes et des exactions et atteintes graves aux DH. Le rapport définit ensuite les priorités, initiatives et engagements du Niger en matière des DH. Il décline enfin les attentes du pays en matière de renforcement de capacités et d'assistance technique.

I. Méthodologie et processus de consultation

5. Le présent rapport a été rédigé par le Comité interministériel chargé de la rédaction des rapports du Niger aux organes des traités et de l'EPU (CIM) créé en 2010 et composé de 25 membres représentant 10 ministères techniques.

6. Pour le rédiger, le CIM a adopté une démarche participative et inclusive qui s'est déroulée en plusieurs étapes à savoir: réunions pour fixer les objectifs, élaboration d'un chronogramme de travail et répartition des tâches, échanges techniques avec des représentants de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), de l'Office du Haut-Commissariat pour les Droits de l'Homme (OHCDH) et de l'Institut Danois des Droits de l'Homme (IDDDH). La Commission Nationale des Droits Humains (CNDH), les

syndicats et les Organisations de la Société Civile (OSC) ont été consultés d'abord à l'étape de la rédaction. Ils ont ensuite pris part à l'atelier national de validation du rapport avec la participation de toutes les parties prenantes, les 10 et 11 septembre 2015. Le rapport a été transmis au gouvernement le 13 octobre 2015 pour adoption et transmission au CDH.

II. Évolution du cadre normatif et institutionnel de protection des droits de l'homme

Le cadre normatif

7. Depuis son passage au premier cycle de l'EPU, le Niger a enregistré des avancées significatives dans le domaine de la ratification des instruments relatifs aux DH et a renforcé son cadre normatif national.

1. Ratifications des instruments internationaux

8. Entre 2011 et 2015, le Niger a ratifié plusieurs instruments internationaux tels que mentionnés dans le chapitre III.1.a, b, c et d du tableau de mise en œuvre des recommandations.

2. Cadre normatif national

9. On peut citer l'adoption de plusieurs textes de loi notamment :

- Ordonnance du 16 décembre 2010, relative à la lutte contre la traite des personnes;
- Loi du 8 août 2011, instituant un médiateur de la République, modifiée et complétée par la loi no 2013-30 du 17 juin 2013;
- Loi du 7 décembre 2011, déterminant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Économique, Social et Culturel (CESOC);
- Loi du 14 décembre 2011, fixant les règles applicables à l'assistance juridique et judiciaire et créant un établissement public à caractère administratif dénommé «Agence Nationale de l'Assistance Juridique et Judiciaire» (ANAJJ);
- Loi du 14 décembre 2011, fixant les règles de fonctionnement, ainsi que la procédure à suivre devant la Haute Cour de Justice;
- Loi du 26 mars 2012, déterminant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Cour des comptes;
- Loi du 2 mai 2012, portant création d'un établissement public à caractère social dénommé « Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle »;
- Loi du 19 juin 2012, déterminant l'organisation, le fonctionnement de la Cour constitutionnelle et la procédure suivie devant elle;
- Loi du 24 août 2012, déterminant la composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement de la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH);
- Loi du 25 septembre 2012, portant Code du travail de la République du Niger;
- Loi du 31 décembre 2012, portant création d'un Établissement Public à caractère social dénommé « Caisse Autonome des Retraites du Niger »;

- Loi du 23 janvier 2013, déterminant la composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement du Conseil d'État;
- Loi du 23 janvier 2013, déterminant la composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement de la Cour de cassation;
- Loi organique du 22 juillet 2004, fixant l'organisation et la compétence des juridictions en République du Niger, modifiée et complétée par la loi no 2013-29 du 12 juin 2013;
- Loi du 5 novembre 2014, portant Code de la nationalité nigérienne;
- Loi du 20 novembre 2014 sur les juridictions pour mineurs;
- Loi du 26 mai 2015 sur le trafic illicite des migrants;
- Décret du 9 décembre 2010, fixant les modalités d'attribution des bourses d'études;
- Décret du 16 septembre 2011, portant adoption de la Politique Nationale de Protection Sociale;
- Décret du 13 décembre 2012, déterminant les statuts de l'Agence Nationale de l'Assistance Juridique et Judiciaire;
- Décret du 21 mars 2012, déterminant l'organisation, la composition et le fonctionnement de la Commission Nationale de Coordination de la Lutte contre la Traite des Personnes (CNCLTP);
- Décret du 21 mars 2012, déterminant l'organisation, la composition et le fonctionnement de l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (ANLTP);
- Décret du 17 août 2012, fixant les salaires minima par catégories professionnelles des travailleurs régis par la Convention Collective Interprofessionnelle;
- Décret du 17 août 2012, fixant le nouveau taux horaire du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG);
- Décret du 1^{er} août 2012, portant adoption du Plan de Développement Économique et Social (PDES) 2012-2015;
- Décret du 5 juillet 2013, portant adoption du document de Politique Nationale du Développement Intégré du Jeune Enfant du Niger et de son plan d'action (PNDIJE). Cette politique concerne la tranche d'âge de 0 à 8 ans;
- Décret du 23 août 2013, portant adoption du document cadre de protection de l'enfant au Niger et son plan d'action;
- Décret du 4 janvier 2013, déterminant les modalités de fonctionnement des commissions paritaires chargées de la conciliation dans le règlement des conflits entre agriculteurs et éleveurs;
- Décret du 23 janvier 2013, déterminant les modalités pratiques de l'inventaire national des espaces pastoraux et des ressources pastorales;
- Décret du 3 janvier 2014, fixant les critères et les modalités de la preuve de l'indigence pour bénéficier de l'assistance judiciaire;
- Décret du 17 février 2014, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix;

- Décret du 25 juin 2015 portant adoption du plan d'action de mise en œuvre de la politique nationale justice et droit de l'homme.

III. Les institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme

10. La Cour Constitutionnelle: créée en 2012, elle est la juridiction compétente en matière constitutionnelle et électorale.
11. La Cour de Cassation : créée en 2013, elle est la plus haute juridiction de la République en matière judiciaire.
12. Le Conseil d'État : créé en 2013, il est la plus haute juridiction en matière administrative. Il est juge de l'excès de pouvoir des autorités administratives en premier et dernier ressorts ainsi que des recours en interprétation et en appréciation de la légalité des actes administratifs.
13. La Haute Cour de Justice: créée en 2011, elle est la juridiction compétente pour juger le président de la République en raison des faits qualifiés de haute trahison accomplis dans l'exercice de ses fonctions. Elle est compétente pour juger les membres du gouvernement en raison des faits qualifiés crimes ou délits commis dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.
14. La Cour des Comptes: créée en 2012, elle est la plus haute juridiction de contrôle des finances publiques. Elle exerce une compétence juridictionnelle, une compétence de contrôle ainsi qu'une compétence consultative.
15. La Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) : créée en 2012, elle est une autorité administrative indépendante qui a pour missions de veiller à la promotion et à l'effectivité des droits et libertés consacrés par la Constitution.
16. Le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) : créé en 2012, il est une autorité administrative indépendante qui a pour mission d'assurer et de garantir la liberté et l'indépendance des moyens de communication audiovisuelle, de la presse écrite et électronique, dans le respect de la loi.
17. Le Médiateur de la République: créé en août 2011, il est l'autorité indépendante qui reçoit, dans les conditions fixées par la loi, les réclamations concernant le fonctionnement des administrations de l'État, des collectivités locales, des établissements publics et de tout autre organisme investi d'une mission de service public, dans leurs rapports avec les administrés. Cette loi a été modifiée et complétée en 2013.
18. Le Conseil Économique, Social et Culturel (CESOC) : créé en 2011, il assiste le Président de la République et l'Assemblée Nationale dans les domaines économique, social et culturel. Il donne son avis sur les projets et propositions de loi à caractère économique, social et culturel, à l'exclusion des lois de finances.
19. La Commission Nationale de Coordination de la Lutte contre la Traite des Personnes (CNCLTP) : créée en 2012, elle est l'organe d'impulsion, de conception et d'élaboration des politiques et programmes relatifs à la prévention de la traite des personnes.
20. L'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (ANLTP) : créée en 2012, elle est la structure opérationnelle d'exécution et de mise en œuvre des politiques et stratégies nationales adoptées par la CNCLTP, ainsi que la mise en œuvre du plan d'action y relatif.

21. L'Agence Nationale de l'Assistance Juridique et Judiciaire (ANAJJ) : créée en 2011, elle a pour mission de rendre disponible l'assistance juridique et judiciaire au profit de certaines catégories de personnes vulnérables et de celles qui ne disposent pas de revenus nécessaires pour faire face aux frais d'un procès.

22. La Haute Autorité à la Consolidation de la Paix : créée en 2011, elle a pour missions de « cultiver l'esprit de paix, de dialogue entre les différentes communautés du pays et d'entretenir un esprit de confiance mutuelle, de tolérance et de respect dans une commune volonté de vivre ensemble ».

23. Le Haut-commissariat à l'initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens) : créé en 2012, il doit permettre au Niger de faire un saut qualitatif tant du point de vue des investissements pour le secteur du développement rural que des secteurs connexes de l'agroalimentaire et du commerce des produits agro-sylvo-pastoraux locaux.

24. La Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HALCIA) : créée en 2011, elle a pour missions de suivre et évaluer le programme gouvernemental de lutte contre la corruption, de recueillir, centraliser et exploiter les dénonciations dont elle est saisie pour des pratiques, faits ou des actes de corruption et infractions assimilées, de mener toutes études ou investigations et proposer toutes mesures juridiques, administratives et pratiques de nature à prévenir et juguler la corruption, d'identifier les causes de la corruption et proposer aux autorités compétentes des mesures susceptibles de l'éliminer dans tous les services publics et parapublics et d'accomplir toute autre mission confiée par le Président de la République.

IV. Promotion et protection des droits de l'homme sur le terrain et respect des obligations internationales

25. Les droits civils et politiques ont connu une évolution remarquable depuis 2011. En effet, dans le cadre de l'amélioration de l'accès à la justice, le Niger a tenu, en 2012, les états généraux de la justice, qui ont abouti à l'élaboration d'une Politique Nationale Justice et Droits Humains et d'un plan d'action décennal 2016-2025.

26. Par ailleurs, le Niger a fait d'importants progrès en matière de promotion et de protection de la liberté de la presse avec notamment la signature par le Président de la République de la déclaration de la Montagne de la Table qui bannit les peines de prison pour les journalistes dans l'exercice de leur métier. De même, pour renforcer les capacités des médias privés, l'État a amélioré l'enveloppe du fonds d'aide à la presse repartie annuellement entre les différents médias selon des critères préalablement définis sous la supervision du CSC. Ces différentes mesures ont permis au Niger d'occuper dès 2011 le rang de vingt-neuvième sur 179 pays, selon le classement mondial de la liberté de la presse de Reporters Sans Frontières.

27. Des efforts ont également été faits pour lutter contre l'esclavage et la traite des personnes. Ainsi, en plus de la constitutionnalisation de l'interdiction de l'esclavage (art. 14), le Niger a habilité les associations reconnues d'utilité publique, engagées statutairement dans le combat contre l'esclavage, à introduire des recours auprès des juridictions aux fins d'obtenir réparation pour fait d'esclavage. De même, pour renforcer la lutte contre l'esclavage et la traite des personnes, le gouvernement a mis en place la CNCLTP et l'ANLTP. La Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de l'esclavage y compris leurs causes et leurs conséquences a salué les efforts du Niger dans ce domaine dans son rapport de mission effectuée en 2014.

28. En ce qui concerne la liberté d'association, les partis politiques, groupements de partis politiques, syndicats, organisations non gouvernementales et autres associations ou groupements d'associations se forment et exercent leurs activités librement, dans le respect des lois et règlements en vigueur.

29. Quant au droit à la sécurité, il est garanti à travers la mobilisation des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et la création d'unités spéciales pour prendre en charge les défis posés par l'immensité du territoire et la porosité des frontières. Pour mieux contenir la menace terroriste, le Niger a mis en place un dispositif institutionnel de lutte contre le terrorisme comprenant essentiellement un Conseil National de Sécurité, un Pôle Judiciaire Antiterroriste et un Service Central de Lutte contre le Terrorisme. Malgré toutes ces mesures, le Niger est devenu, depuis le 6 février 2015, la cible directe de Boko Haram dont les attaques ont occasionné d'importantes pertes en vies humaines.

30. S'agissant de la peine de mort, il faut noter que le Niger est un pays abolitionniste de fait, les condamnations à mort étant commuées en condamnations à vie. La dernière exécution remonte à 1976. D'ailleurs, depuis 2010, le gouvernement a initié diverses actions tendant à parvenir à l'abolition de la peine de mort. Ces actions seront évoquées au niveau des réponses aux recommandations 78.21 à 28.

31. Dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels, des avancées ont été enregistrées notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi et de l'alimentation.

32. Concernant le droit à l'éducation, le gouvernement a mis en œuvre des politiques publiques visant à éliminer ou à réduire les frais de scolarisation primaire. Cette mise en œuvre s'est faite à travers notamment la gratuité des manuels scolaires aux cycles de base 1 et 2, la création de cantines au niveau des écoles nomades, l'élaboration d'un plan stratégique sur l'alimentation scolaire en vue d'encourager les parents les plus démunis à inscrire leurs enfants à l'école et assurer leur maintien. Les détails seront donnés au niveau des réponses aux recommandations 76.71 à 74.

33. Pour améliorer la santé des populations, le Niger s'est doté du Plan de Développement Sanitaire avec la mise en œuvre de stratégies spécifiques à certaines thématiques comme la gratuité des soins, la réduction de la mortalité maternelle et néonatale, les IST/VIH/sida. La gratuité des soins aux enfants de moins de cinq ans et aux femmes, notamment les consultations prénatales, la césarienne, la planification familiale, le dépistage, la prise en charge des cancers féminins, de la fistule obstétricale, du VIH sida a permis d'améliorer significativement la santé de la mère et de l'enfant. Les détails seront donnés au niveau des réponses à la recommandation 76.70.

34. Pour donner effet au droit à l'alimentation, consacré par la Constitution, le Niger s'est doté d'une nouvelle stratégie dénommée Initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » dont la mise en œuvre a permis au pays d'atteindre la cible de l'OMD 1 relative à la réduction de moitié de la proportion des personnes souffrant de malnutrition. Cette performance a valu au pays une distinction de la FAO en 2012 et 2015.

35. S'agissant du droit au travail et des droits connexes, ils sont consacrés par l'article 33 de la Constitution. Les droits syndicaux reconnus aux travailleurs des secteurs public et privé, ont été réaffirmés par les nouveaux Code du travail et Statut Général de la Fonction Publique. Plusieurs autres mesures qui seront évoquées au niveau des réponses aux recommandations 76.47 à 49, 52 ont été mises en œuvre.

36. Concernant les droits catégoriels, des efforts louables sont enregistrés dans le domaine de la participation des femmes à la vie politique avec la modification de la

loi sur le quota (rehaussant le pourcentage des femmes aux postes électifs de 10 % à 15 %) et sur le plan économique avec la mise en œuvre de plusieurs projets socioéconomiques visant l'amélioration des revenus monétaires des femmes.

37. S'agissant des enfants, on note le renforcement de la législation protectrice de leurs droits et l'adoption de plusieurs politiques destinées à leur donner effet, tels que la Politique Nationale du Développement Intégré du Jeune Enfant du Niger (PNDIJE) et le Document Cadre de Protection de l'Enfant.

38. Au niveau des droits des personnes handicapées et des personnes âgées, on note principalement l'adoption d'une politique nationale de protection sociale et la mise en place d'un cadre réglementaire qui visent à améliorer la prise en charge de ces groupes cibles.

V. Coopération avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme

39. Depuis son passage au premier cycle de l'EPU, le Niger a marqué sa disponibilité à coopérer avec les mécanismes institués par les organes des traités. Cette volonté a été exprimée à travers la lettre du 21 août 2012, adressée par le Ministre de la Justice au HCDH, par laquelle le Gouvernement a fait aux détenteurs des procédures spéciales une offre permanente de visiter le Niger à leur demande ou sur initiative des autorités nationales. À ce titre, il a reçu, en 2014, la visite de la rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de l'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences. Le Niger a activement pris part à la présentation de son rapport de mission qui a eu lieu en septembre 2015 au cours de la 30^{ème} session du CDH. La réponse aux recommandations 76.17 et 18, 78.12 donnera plus de détails sur la coopération avec les organes conventionnels.

VI. Suivi et mise en œuvre des recommandations et des engagements issus du premier cycle de l'EPU

40. Le tableau ci-dessous présente par thématique les mesures et actions entreprises et/ou réalisées par le Niger au cours des quatre dernières années afin de donner suite aux recommandations issues de l'EPU.

Recommandations	État de mise en œuvre	Mesures prises/envisagées	Indicateurs permettant de vérifier la réalisation des mesures (résultats)	Structures responsables	Échéancier (immédiat-CT-MT-permanent)
			Impact des mesures pour la mise en œuvre des recommandations et engagements		
I. Politiques, stratégies et institutions nationales					
A. Politiques et stratégies nationales					
1. Sensibilisation – éducation – formation aux DH (76.10, 25 à 26, 29 à 30)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> • Campagnes de sensibilisations sur les Mutilations Génitales Féminines (MGF) et la pratique de la <i>wahaya</i>; • Éducation, formation et sensibilisation aux droits de l’homme, un programme d’intégration des DH dans l’enseignement a été élaboré et mis en œuvre; • Programmes de formation dans le domaine des DH à l’intention des Magistrats et des Agents chargés de l’application des lois; • Sensibilisation et formation sur la <i>wahaya</i> et autres pratiques assimilables destinées aux magistrats, forces de défense et de sécurité et chefs traditionnels par l’ANLTP. 	<ul style="list-style-type: none"> • 11316 diffusions de messages à la radio et T.V sur l’interdiction des MGF, des mariages précoces et/ou forcés; • Formation de 50 rédacteurs du curriculum; • Conception de modules de formation des enseignants en DH; • Intégration de la dimension DH dans le curriculum; • Dix sessions de sensibilisation et formation en DH à l’endroit de 284 magistrats et de 98 agents chargés de l’application des lois; • Réalisation d’une étude sur la <i>wahaya</i> et sensibilisation des groupes cibles sur cette pratique; • Deux conférences sur la <i>wahaya</i> en 2014. 	MJ, MP/PF/PE, MEP/A/PLN/EC, MI	Long terme

<i>Recommandations</i>	<i>État de mise en œuvre</i>	<i>Mesures prises/envisagées</i>	<i>Indicateurs permettant de vérifier la réalisation des mesures (résultats)</i>	<i>Structures responsables</i>	<i>Échéancier (immédiat-CT-MT-permanent)</i>
2. Plan d'action national pour les DH (76.8 et 76.9)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la Politique Nationale Justice et DH et son plan d'action (2016-2025); • Adoption d'un programme d'éducation à la citoyenneté et aux DH; • Élaboration par la Commission Nationale des Droits Humains d'un plan stratégique quadriennal. 	L'impact de telles mesures ne pourra être évalué qu'à la suite de la mise en œuvre de ces programmes.		
B. Institution nationale des droits de l'homme					
Institution nationale des Droits de l'Homme (DH) (76.5 à 7)	Achevée	Une commission nationale des droits humains, organe quasi-juridictionnel a été mise en place conformément à l'article 44 de la Constitution.	<ul style="list-style-type: none"> • Organe opérationnel et conforme aux Principes de Paris; • Rapport d'activités soumis à l'Assemblée Nationale en 2013; • Neuf missions sur le terrain effectuées dans les régions du pays, y compris dans les lieux de détention; • Vingt sept plaintes reçues et examinées en 2013; • Plan stratégique quadriennal 2014-2017 disponible. 	CNDH	Permanent

<i>Recommandations</i>	<i>État de mise en œuvre</i>	<i>Mesures prises/envisagées</i>	<i>Indicateurs permettant de vérifier la réalisation des mesures (résultats)</i>		<i>Échéancier (immédiat-CT-MT-permanent)</i>
			<i>Impact des mesures pour la mise en œuvre des recommandations et engagements</i>	<i>Structures responsables</i>	
II. Gouvernance (Démocratie, élections, système judiciaire, transparence, lutte contre l'impunité)					
A. Démocratie et élections					
Démocratie et élections (76.16)	Achevée	Respect du calendrier établi pour rétablir la démocratie.	<ul style="list-style-type: none"> • Référendum constitutionnel le 31 octobre 2010; • Élections municipales et régionales le 11 janvier 2011; • Élections législatives couplées au premier tour des présidentielles le 31 janvier 2011; • Deuxième tour de l'élection présidentielle le 12 mars 2011. 	MJ, CC, CENI, MI/SP/D/ACR	Court terme
B. Système judiciaire					
1. Torture (76.23 à 24, 56)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> • L'article 14 de la Constitution interdit tout acte de torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants. • L'incrimination de la torture, comme mentionné dans le rapport précédent (document A/HRC/17/15/ADD.1) fait l'objet de consultation en vue de l'adoption d'une loi. 	Le projet de loi incriminant la torture est dans le circuit d'adoption.	MJ, AN	Court terme

Recommandations	État de mise en œuvre	Mesures prises/envisagées	Indicateurs permettant de vérifier la réalisation des mesures (résultats)		Échéancier (immédiat-CT-MT-permanent)
			Impact des mesures pour la mise en œuvre des recommandations et engagements	Structures responsables	
2. Traite des êtres humains (76.47 à 49, 52)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> • Ratification de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses Protocoles additionnels; • Ratification des Conventions 182 et 138 de l'OIT. Celles-ci ont été intégrées au Code du travail à travers la loi du 25 septembre 2012; • L'ordonnance relative à la lutte contre la traite des personnes prévoit un fonds spécial d'indemnisation des victimes; • Formation par l'ANLTP des acteurs chargés de la lutte contre la traite; • Sensibilisation et vulgarisation de la loi relative à la traite des personnes. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'adoption du plan d'action 2014-2019 de la CNCLTP; • En 2014, 142 cas de traite ont été poursuivis par les juridictions; • 10 sessions de formations organisées par l'ANLTP qui ont concerné 315 acteurs intervenant dans le domaine de la lutte contre la traite des personnes; • 16 sessions de sensibilisation et de formation à l'intention des magistrats, des agents des FDS, des chefs traditionnels, animateurs des radios communautaires et OSC organisées par l'ANLTP. 	MJ(CNCLTP, ANLTP), ME/T/SS	Permanent
3. Esclavage (76.37 à 46)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> • Consécration par la Constitution (art. 14) de l'interdiction de l'esclavage; • Adoption d'un plan d'action national de lutte contre la traite des personnes et les infractions connexes dont l'esclavage en 2014. 	<ul style="list-style-type: none"> • 139 cas de poursuites engagées contre les auteurs de traite de personnes et d'esclavage. 	MJ, MP/PF/PE	Permanent

<i>Recommandations</i>	<i>État de mise en œuvre</i>	<i>Mesures prises/envisagées</i>	<i>Indicateurs permettant de vérifier la réalisation des mesures (résultats)</i>		
			<i>Impact des mesures pour la mise en œuvre des recommandations et engagements</i>	<i>Structures responsables</i>	<i>Échéancier (immédiat-CT-MT-permanent)</i>
4. Peine de mort (78.21 à 28)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion au Protocole facultatif se rapportant à la peine capitale; vote en faveur de la résolution adoptée par l'AGNU appelant à un moratoire universel sur la peine de mort en 2014; • Se référer aux observations sur les conclusions et/ou recommandations transmises par le gouvernement à la suite de l'examen du rapport du premier cycle de l'EPU (document A/HRC/17/ 15/Add.1, par. 10 à 14). 	Les condamnations à mort sont commuées en peine d'emprisonnement à vie par le Président de la République à l'occasion de la commémoration de certains événements nationaux.	MJ, MAE/C/IA/NE, PRN, CC.	Moyen terme
5. Législation pastorale (76.4)	En cours	Renforcement du cadre juridique	Adoption de deux décrets en 2013 dont le premier détermine les modalités de fonctionnement des commissions paritaires chargées de la conciliation dans le règlement des conflits entre agriculteurs et éleveurs et le deuxième les modalités pratiques de l'inventaire national des espaces pastoraux et des ressources pastorales.	MEL, MISP/D/ACR, MJ	Moyen et long termes

<i>Recommandations</i>	<i>État de mise en œuvre</i>	<i>Mesures prises/envisagées</i>	<i>Indicateurs permettant de vérifier la réalisation des mesures (résultats)</i>	<i>Structures responsables</i>	<i>Échéancier (immédiat-CT-MT-permanent)</i>
6. Droits des femmes et des enfants (76.13)	En cours	Renforcement du cadre juridique; amélioration de la participation des femmes à des postes électifs; mise en conformité des lois avec les dispositions des instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de la femme et de l'enfant.	<ul style="list-style-type: none"> • Loi du 5 novembre 2014 sur le quota; • Loi du 5 novembre 2014, portant Code de la nationalité nigérienne; • Loi du 20 novembre 2014, déterminant les compétences, les attributions et le fonctionnement des juridictions pour mineurs. 	MP/PF/PE, MJ	Court terme
C. Impunité					
1. Général (76.55, 57)	En cours	Renforcement du dispositif institutionnel de lutte contre l'impunité.	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la HALCIA; • Mise en place du Bureau Information, Réclamation, Lutte contre la Corruption et le Trafic d'Influence doté d'une ligne verte. 		Long terme
2. Torture (76.56, 78.30)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> • Le processus de révision du Code pénal et du Code de procédure pénale est en cours en vue de définir la torture tant qu'infraction spécifique. • les cas de torture portés à la connaissance des juridictions font systématiquement l'objet de poursuite sous d'autres qualifications prévues par le Code pénal. 	Le projet de loi incriminant la torture est dans le circuit d'adoption.	MJ, MI/SP/DC/ACR, MDN	Permanent

<i>Recommandations</i>	<i>État de mise en œuvre</i>	<i>Mesures prises/envisagées</i>	<i>Indicateurs permettant de vérifier la réalisation des mesures (résultats)</i>	<i>Structures responsables</i>	<i>Échéancier (immédiat-CT-MT-permanent)</i>
			<i>Impact des mesures pour la mise en œuvre des recommandations et engagements</i>		
3. Conflit nomades-sédentaires (76.54)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de la politique nationale de prévention et de gestion des conflits ruraux; Création en 2011 d'une direction de prévention et de gestion des conflits ruraux au niveau du ministère de l'élevage. En général, les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont réglés par la voie de la conciliation. En cas d'atteinte à l'intégrité physique et ou de mort d'homme, l'affaire est portée devant les juridictions. 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des acteurs dans 28 communes des régions de Dosso et Tahoua en 2012 et 2013; mission de capitalisation de la gestion des conflits dans 17 départements des régions de Tillabéry, Dosso, Tahoua, Maradi et Zinder et mission de gestion des conflits liés à la gestion des points d'eau et de la terre dans la régions de Tillabéry en 2015; Litiges champêtres et fonciers de 2012 à 2014: 2899 affaires enregistrées; 44 radiées; 120 conciliées; 795 jugées au fond. 	MEL, MI/SP/DC/ACR, MJ	Permanent
D. Mécanismes d'assistance aux victimes					
1. Esclavage (76.50)	En cours	Uniformisation des procédures d'identification des victimes de la traite des êtres humains; mise en place de mécanismes de référencement.	Les réflexions sont en cours en vue de mettre en place les mécanismes d'assistance aux victimes.	MP/PF/PE, MJ, MI/SP/DC/ACR	Long terme
2. Violences sexuelles (78.33)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> Prévention et sanction des auteurs de violences sexuelles; 	<ul style="list-style-type: none"> 927 cas de violences sexuelles poursuivis de 2011 à 2014; 	MJ, MP/PF/PE, MI/SP/DC/ACR, OSC	Permanent

<i>Recommandations</i>	<i>État de mise en œuvre</i>	<i>Mesures prises/envisagées</i>	<i>Indicateurs permettant de vérifier la réalisation des mesures (résultats)</i>	<i>Structures responsables</i>	<i>Échéancier (immédiat-CT-MT-permanent)</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge médico-psychologique et sociale des victimes; • Mise en place d'un cadre de concertation des acteurs intervenant dans la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG); • Campagnes de sensibilisation pour un changement de mentalité; • Élaboration en cours d'une stratégie nationale de lutte contre les VBG; • Réalisation d'une étude sur l'ampleur et les déterminants des VBG. 	<ul style="list-style-type: none"> • 128 victimes de violences prises en charge en 2011 par les OSC; • 1 097 personnes sensibilisées par les OSC se sont engagées à informer et sensibiliser les membres de leur communauté en 2011; • 3 200 personnes sensibilisées lors du lancement de la campagne des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et aux enfants édition 2011 à Niamey, Tillabéry et Diffa. 		
E. Transparence, bonne gestion des affaires publiques					
Transparence, bonne gestion des affaires publiques (76.15)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> • La Cour des Comptes; • Mise en place de la HALCIA; • Mise en place de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF); 	<ul style="list-style-type: none"> • Publication par la Cour des comptes de 3 rapports de 2012 à 2015; • 15 dossiers traités par la CENTIF de 2011 à 2014; 	PRN, Gouvernement, la Cour des Comptes, MJ	Long terme

<i>Recommandations</i>	<i>État de mise en œuvre</i>	<i>Mesures prises/envisagées</i>	<i>Indicateurs permettant de vérifier la réalisation des mesures (résultats)</i>	<i>Structures responsables</i>	<i>Échéancier (immédiat-CT-MT-permanent)</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • L'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE); • Existence de diverses structures d'inspections des services publics; • Adoption en août 2011, d'une ordonnance portant charte d'accès à l'information publique et aux documents administratifs; • Création du pôle économique et judiciaire en 2015. 	<ul style="list-style-type: none"> • 56 poursuites engagées contre les auteurs de détournements de fonds publics de 2011 à 2014; • Publication annuelle de rapport de l'ITIE de 2010 à 2014; • 76 missions de contrôle d'exécution de commandes publiques, 9 enquêtes administratives auprès des sociétés d'État et offices, des projets et programmes de 2011 à 2015. 		

III. Instruments internationaux et coopération avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme

A. Amélioration de la coopération avec les organes conventionnels

1. Ratification (76.1 et 2, 78.1 à 7, 11)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement du processus de ratification du deuxième Protocole facultatif relatif aux droits civils et politiques; • Lancement du processus de ratification de la convention relative au statut des apatrides; • Processus de ratification de la convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées; 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de loi autorisant la ratification du deuxième Protocole transmis à l'Assemblée Nationale; • La convention relative au statut des apatrides en instance de ratification; • Ratification de la convention contre les disparitions forcées le 3 juillet 2015; 	MAE/C/IA/NE, MJ, MI/SP/DC/ACR, MP/PF/PE.	Moyen terme
---	----------	--	---	--	-------------

Recommandations	État de mise en œuvre	Mesures prises/envisagées	Indicateurs permettant de vérifier la réalisation des mesures (résultats)	Impact des mesures pour la mise en œuvre des recommandations et engagements	Structures responsables	Échéancier (immédiat-CT-MT-permanent)
2. Levée des réserves (78.8 à 10, 17 et 32)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de ratification du Protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture; • Lancement du processus de ratification du Protocole facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels; • Processus de ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. • Poursuite des réflexions sur la levée des réserves à la CEDEF en dépit des obstacles liés aux pesanteurs socioculturelles; • Mise en place d'un comité de réflexion sur la levée des réserves en 2014; • Existence d'un plan triennal de communication 2015-2017 afin de parvenir à la levée des réserves. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ratification du Protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture le 7 novembre 2014; • Protocole facultatif au PIDESC en instance de ratification; • Ratification du Protocole facultatif à la CDE concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés le 13 mars 2012. 	<ul style="list-style-type: none"> • 3 réunions tenues par le comité de réflexion. • Les résultats et l'impact seront évalués en fonction de l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan. 	MP/PF/PE, MAE/C/IA/NE, CNDH, OSC	Moyen terme

<i>Recommandations</i>	<i>État de mise en œuvre</i>	<i>Mesures prises/envisagées</i>	<i>Indicateurs permettant de vérifier la réalisation des mesures (résultats)</i>	<i>Structures responsables</i>	<i>Échéancier (immédiat-CT-MT-permanent)</i>
			<i>Impact des mesures pour la mise en œuvre des recommandations et engagements</i>		
3. Procédures spéciales (78.14 à 16)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> • Accord d'invitation permanente à tous les titulaires de mandat des procédures spéciales aux fins de visiter le Niger en 2012. • Mise en œuvre de la recommandation EPU sur les procédures spéciales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Visite en 2014 de la rapporteuse spéciale sur l'esclavage; • Participation du Niger à la présentation du rapport de la rapporteuse spéciale en septembre 2014. 	MJ, MAE/C/IA/NE, MP/PF/PE, MT	Court terme
4. Coopération avec les organes conventionnels (76.17 et 18, 78.12)		Reprise de dialogue interactif avec les différents organes conventionnels.	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du rapport périodique sur la CERD en 2015; • Soumission des rapports CDE et premier Protocole, CEDEF, CDPH; • Présentation du rapport périodique combiné (2003-2014) sur la mise en œuvre de la CADHP en 2015. 	MAE/C/IA/NE, MP/PF/PE, MEN, MJ	Court et moyen termes
B. Assistance technique (76.3, 75 à 77)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de plusieurs activités de promotion et de protection des DH en collaboration avec les organismes du système des Nations Unies; 	<ul style="list-style-type: none"> • Formations de magistrats, acteurs des OSC, FDS, agents d'application des lois, chefs traditionnels et leaders religieux en DH; 	MAE/C/IA/NE, MJ	Long terme

<i>Recommandations</i>	<i>État de mise en œuvre</i>	<i>Mesures prises/envisagées</i>	<i>Indicateurs permettant de vérifier la réalisation des mesures (résultats)</i>		<i>Échéancier (immédiat-CT-MT-permanent)</i>
			<i>Impact des mesures pour la mise en œuvre des recommandations et engagements</i>	<i>Structures responsables</i>	
		<ul style="list-style-type: none"> • Appui technique de l’OHCHR, du PNUD et de l’OIF au Comité interministériel chargé de la rédaction des rapports. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition par le PNUD de 115 Volontaires des Nations Unies (VNU) au profit de la population nigérienne dont 28 expatriés; • Élaboration du plan de mise en œuvre des recommandations EPU (2012-2015); • Élaboration de 7 rapports de 2011 à 2015; • Mise à disposition de deux VNU-Juristes auprès du CIM par le PNUD. 		
C. Mécanisme national de suivi et de coordination de la mise en œuvre des obligations internationales (76.12, 78.13, 18)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration des rapports CEDEF et CDE; • S’agissant des recommandations de la Commission Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples (CADHP) sur les populations autochtones, le Niger ne reconnaît pas de peuples autochtones, mais de peuples minoritaires; • Création en 2011 d’une division de lutte contre les VBG. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les rapports CEDEF et CDE transmis aux organes conventionnels en août 2015; • Le CIM a élaboré 10 rapports: dont 3 présentés, 5 transmis et 2 en instance; • Un recueil de textes juridiques sur le Genre et DH a été élaboré par le MP/PF/PE et validé en 2012. 	MAE/C/AI/NE, MJ, Comité interministériel	Moyen et long termes

<i>Recommandations</i>	<i>État de mise en œuvre</i>	<i>Mesures prises/envisagées</i>	<i>Indicateurs permettant de vérifier la réalisation des mesures (résultats)</i>	<i>Structures responsables</i>	<i>Échéancier (immédiat-CT-MT-permanent)</i>
IV. Droits civils et politiques					
A. Droit à la vie et à l'intégrité physique					
1. Peine de mort (76.21, 78.21 à 23, 25, 28)	En cours	Se référer aux réponses données dans le chapitre II.B.4.	Se référer aux réponses données dans le chapitre II.B.4.	MJ, CC MAE/C/IA/NE, PRN	Moyen terme
2. Protection de la famille, mariage (78.32)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> • Les articles 21 à 24 de la Constitution consacrent le droit à la protection de la famille; • L'article 144 du Code civil définit l'âge du mariage; • Se référer aux réponses données dans le Chap. III.C. 	Tenu d'un forum «femmes, famille et système de valeur au Niger» en 2013 portant entre autres sur la situation des crises dans les familles, le rôle de la femme dans la gestion des conflits, l'engagement sur les violences familiales etc.	MP/PF/PE, MJ, OSC, ONG	Moyen terme
3. Mutilations Génitales Féminines (MGF) (76.27 à 31)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> • Les articles 232.1 à 232.3 du Code pénal prévoient et sanctionnent les MGF; • Plaidoyer auprès des chefs traditionnels et leaders religieux de Téra et Say (zones les plus touchées) sur la santé de la reproduction, les MGF et les DH; • Campagnes de sensibilisation en vue de la reconversion des exciseuses; 	<ul style="list-style-type: none"> • 279 poursuites engagées contre les auteurs d'abus et autres violences signalés en 2014; • Condamnation en 2011 d'une exciseuse pour avoir excisé 7 filles âgées de 23 jours à 2 ans; • 222 adolescents de 10 à 14 ans scolarisés et non scolarisés de 17 villages de Say et de 20 villages de Téra sensibilisés sur la santé reproductive, les MGF et les DH; 	MP/PF/PE, MSP, MJ	Court et moyen termes

<i>Recommandations</i>	<i>État de mise en œuvre</i>	<i>Mesures prises/envisagées</i>	<i>Indicateurs permettant de vérifier la réalisation des mesures (résultats)</i>	<i>Structures responsables</i>	<i>Échéancier (immédiat-CT-MT-permanent)</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • Formation des animateurs des radios communautaires de Téra et Say sur la santé de la reproduction, les MGF et les DH. 	<ul style="list-style-type: none"> • 64 chefs traditionnels et leaders religieux sensibilisés sur les MGF. 		
B. Égalité – non-discrimination					
1. Égalité hommes-femmes (76.19)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> • Le principe d'égalité des citoyens est consacré par la Constitution; • Droit du travail: le principe d'égalité admissibilité aux emplois publics et privés est institué par le statut général de la fonction publique et le Code du travail. Tout acte de discrimination en cette matière entraîne l'annulation du recrutement sans préjudice des sanctions disciplinaires, voir même pénales selon les cas. 	Le taux de femmes fonctionnaires a connu une progression passant de 30,66 % en 2011 à 33, 50 % en 2013.	MFP/RA, MP/PF/PE, MET/SS	Court et moyen termes
2. Égalité des personnes handicapées (76.20)		<ul style="list-style-type: none"> • Le Niger dispose d'une Politique Nationale de Protection Sociale depuis 2011; • Une prise en charge à 100 % est prévue pour les soins médicaux des handicapés dans les établissements de santé publics; 	<ul style="list-style-type: none"> • 650 attestations délivrées à des personnes handicapées résident à Niamey de 2013 à 2015; • 300 diplômés handicapés ont été recrutés entre 2007 à 2014; • 4 écoles spécialisées; 	MP/PF/PE, MSP, MJ, MEN, MFP/RA, MET/SS	Court et moyen termes

<i>Recommandations</i>	<i>État de mise en œuvre</i>	<i>Mesures prises/envisagées</i>	<i>Indicateurs permettant de vérifier la réalisation des mesures (résultats)</i>	<i>Structures responsables</i>	<i>Échéancier (immédiat-CT-MT-permanent)</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes handicapées bénéficient de la gratuité de l'assistance juridique et judiciaire; • Le statut général de la fonction publique garantit un quota de 5 % aux personnes handicapées à l'occasion des recrutements des agents; • Le Code du travail de 2012 impose à tout employeur de réserver au moins 5 % des postes à pourvoir au profit des personnes handicapées; • Le système éducatif prend en charge les enfants handicapés selon trois formules: <ul style="list-style-type: none"> a) Les écoles spécialisés qui accueillent des enfants de même handicap (sourds, aveugles) où les enfants restent jusqu'à la fin du cycle primaire; b) Les écoles ordinaires avec des classes intégratrices qui accueillent des enfants déficients sensoriels au sein d'une classe spéciale pendant quatre ans et par la suite ils sont intégrés au CE2 dans une classe ordinaire; 	<ul style="list-style-type: none"> • 26 classes intégratrices; • 8 326 enfants handicapés scolarisés dont 438 sourds et 240 aveugles. 		

<i>Recommandations</i>	<i>État de mise en œuvre</i>	<i>Mesures prises/envisagées</i>	<i>Indicateurs permettant de vérifier la réalisation des mesures (résultats)</i> <i>Impact des mesures pour la mise en œuvre des recommandations et engagements</i>	<i>Structures responsables</i>	<i>Échéancier (immédiat-CT-MT-permanent)</i>
		c) Les écoles inclusives où les enfants handicapés et ceux dits « normaux » commencent ensemble à partir du Cours d'Initiation.			
C. Torture, peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (76.23, 78.29)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> • Se référer aux réponses données au chapitre II.C.2; • Se référer aux réponses données au chapitre III.A.1. 	<ul style="list-style-type: none"> • Se référer aux réponses données au chapitre II.C.2. • Se référer aux réponses données au chapitre III.A.1. 	MAE/C/IA/NE, MJ, MI/SP/D/ACR	Court et moyen termes
D. Traite des êtres humains, esclavage et pratiques assimilées (76.37 à 41, 46)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> • Se référer aux réponses données au chapitre II.B.2 et 3. 	<ul style="list-style-type: none"> • Se référer aux réponses données au chapitre II.B.2 et 3. 	MJ, MI/SP/D/ACR	Moyen et long termes
E. Liberté d'opinion et d'expression (76.58 à 60)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> • Consécration de la liberté d'opinion et d'expression par l'article 30 de la Constitution; • L'ordonnance de 2010 portant régime de la liberté de la presse consacre la dépénalisation des délits commis par voie de presse; • Mise en place du Conseil Supérieur de la Communication; • Signature de la déclaration de la Montagne de la Table le 30 novembre 2011; • La multiplication des médias audiovisuels et presse écrite; 	<ul style="list-style-type: none"> • Le rang du Niger en 2014: 47^{ème} sur 180 pays classés, 7^{ème} en Afrique et 2^{ème} en Afrique francophone; • La presse en ligne s'est développée ces dernières années; • Zéro journaliste emprisonné depuis 2011; • Versement régulier et relèvement du fonds d'aide à la presse de 25 % en 2015; • En 2015, on compte: 14 chaînes de TV dont 2 publiques, 2 bouquets commerciaux de TV, 49 radios privées, 134 radios communautaires, et plus de 50 titres privés. 	MJ, MC/RI, CSC	Court et moyen termes

<i>Recommandations</i>	<i>État de mise en œuvre</i>	<i>Mesures prises/envisagées</i>	<i>Indicateurs permettant de vérifier la réalisation des mesures (résultats)</i>	<i>Structures responsables</i>	<i>Échéancier (immédiat-CT-MT-permanent)</i>
			<i>Impact des mesures pour la mise en œuvre des recommandations et engagements</i>		
F. Liberté de réunion et d'association (76.61)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> • Création par les journalistes de l'Observatoire Nigérien Indépendant des Médias pour l'Éthique et la Déontologie. • Consécration de la liberté de réunion et d'association par les articles 32 et 34 de la Constitution; • Le Code du travail de 2012 garantit aux travailleurs des secteurs public et privé la liberté syndicale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les associations et syndicats tiennent librement leurs réunions y compris dans les locaux publics; • De 2011 à 2013, 585 ONG, 320 associations et 8 partis politiques sont autorisés à exercer leurs activités; • En 2015, on enregistre: 2202 associations; 1557 ONG; 79 partis politiques; 13 centrales syndicales et une coordination de syndicats non affiliés, regroupant plus de 250 syndicats. 	MJ, MC/RI, CSC, MI/SP/DC/ACR	Court et moyen termes
G. Participation à la direction des affaires publiques (76.63)	Achevée	<ul style="list-style-type: none"> • L'article 10 de la Constitution définit le cadre d'exercice du droit à la participation en renvoyant au domaine de la loi pour les conditions; • Le code électoral; • La charte des partis politique; • La loi sur le quota. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les mandats électifs: conseils de villes, on note 17 femmes élues sur un total de 104 conseillers; conseils régionaux, 36 femmes élues sur un total de 260 conseillers; 08 femmes maires sur 270; au parlement, 15 femmes sur un total de 113 députés; 	MI/SP/D/ACR, MJ, MAE/C/AI/NE, CC	Immédiat et court terme

Recommandations	État de mise en œuvre	Mesures prises/envisagées	Indicateurs permettant de vérifier la réalisation des mesures (résultats)	Structures responsables	Échéancier (immédiat-CT-MT-permanent)
<p>V. Droits économiques, sociaux et culturels</p> <p>A. Alimentation et eau (76.67 En cours et 68)</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Consécration par la Constitution (article 12) du droit à l'alimentation et à l'eau; • L'ordonnance du 1^{er} avril 2010 portant code de l'eau; • Adoption en 2012, de l'Initiative 3N dont l'objectif est de contribuer à mettre les populations nigériennes à l'abri de la faim et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus; • Allocation budgétaire conséquente au cours de ces quatre dernières années; 	<p>Impact des mesures pour la mise en œuvre des recommandations et engagements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les postes nominatifs: les postes de président de la Cour Constitutionnelle et de la Haute Cour de justice, sont occupés par des femmes; au niveau du gouvernement, 7 femmes sur 31 ministres; • Intégration du genre dans 52 plans de développement communautaire. <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de : <ul style="list-style-type: none"> • 78 921, 422 tonnes de semences variées, 62 millions de boutures de manioc et patates douces; • 34 001,5 tonnes d'engrais, 187 895 litres de pesticides, 490 000 sachets de fongicides, 4624 appareils de traitements phytosanitaires; • 88 magasins de stockage, 218 centrales d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles, 8 comptoirs d'oignons, 334 magasins de warrantage, 1207 banques céréalières dotées de 17 778 tonnes; 	PRN, MA, MEL, MHA, ME/T/SS	Permanent

<i>Recommandations</i>	<i>État de mise en œuvre</i>	<i>Mesures prises/envisagées</i>	<i>Indicateurs permettant de vérifier la réalisation des mesures (résultats)</i>	<i>Structures responsables</i>	<i>Échéancier (immédiat-CT-MT-permanent)</i>
			<i>Impact des mesures pour la mise en œuvre des recommandations et engagements</i>		
B. Lutte contre la pauvreté (76.64 à 66)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un programme de sécurité alimentaire qui repose sur un Plan National de Contingence volet sécurité alimentaire et nutritionnelle, qui a pour objectif global de diminuer l'impact des crises alimentaires et nutritionnelles sur les populations; • Mise en œuvre des plans annuels de soutien aux personnes vulnérables avec l'appui de la communauté internationale; • Adoption du programme national d'alimentation en eau potable et assainissement (2011-2015); • Adoption en 2014 de la stratégie nationale de l'hydraulique pastorale. • Adoption du PDES 2012-2015 qui vise une accélération de la croissance et une amélioration des conditions de vie des populations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de 20 barrages hydro agricoles, 51 seuils d'épandage et réhabilitation de 92 mares; • Au 31 décembre 2014, le taux d'accès à l'eau en milieu rural est de 77,1%; • En milieu urbain, la cible OMD a été largement dépassée avec un taux de déserte de 88,85%. • La mise en œuvre du PDES a permis l'accroissement du PIB de 10,8 % en 2012. 	MP/DC/AT	Long terme

<i>Recommandations</i>	<i>État de mise en œuvre</i>	<i>Mesures prises/envisagées</i>	<i>Indicateurs permettant de vérifier la réalisation des mesures (résultats)</i>	<i>Structures responsables</i>	<i>Échéancier (immédiat-CT-MT-permanent)</i>
C. Droits à l'éducation (76.71 à 74)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption du programme sectoriel de l'éducation et de la formation 2012-2020; • Mise en œuvre d'une stratégie du développement durable (Niger/2035) et du PDES 2012-2015; • Recrutement des enseignants dans le primaire et le secondaire; • Rehaussement de l'effectif des enseignants par la signature des contrats; • Création des cantines scolaires dans les écoles; • Élaboration d'une stratégie pour la scolarisation des filles; • Sensibilisation et communication sur la scolarisation des filles et mise en œuvre des mesures incitatives pour favoriser l'accès et le maintien des filles à l'école; • Accroissement des ressources budgétaires allouées au secteur de l'éducation; • Amélioration de l'encadrement pédagogique; • Accroissement des infrastructures. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement de 8382 enseignants au primaire et 1918 au secondaire entre 2010-2014; • Signature de contrat avec 15000 nouveaux enseignants pour le primaire et 5200 pour le secondaire; • Création de 549 cantines scolaires au primaire en 2013 et de 62 au niveau des collèges ruraux en zones nomades en 2012; • Formation de 12416 enseignants du primaire lors des ateliers ou des sessions des cellules d'animation pédagogiques; • 31 inspecteurs de l'enseignement primaire et 131 conseillers pédagogiques formés à l'École Normale Supérieure; • Construction en matériaux définitifs de 6665 classes au niveau du primaire entre 2011 et 2014. 	MEN, MEF, PTF	Long terme

<i>Recommandations</i>	<i>État de mise en œuvre</i>	<i>Mesures prises/envisagées</i>	<i>Indicateurs permettant de vérifier la réalisation des mesures (résultats)</i>	<i>Structures responsables</i>	<i>Échéancier (immédiat-CT-MT-permanent)</i>
D. Plan pour le développement socioéconomique et programme (76.11, 14)	En cours	Le PDES s'inscrit dans un objectif global de bien-être économique, social et culturel de toute la population du pays. Se référer au Chap. V.A et au Chap. V.C.	Se référer au Chap. V.A et au Chap. V.C.	MP/DC/AT, MJ, MEF, MAE/C/IA/NE	Court terme
VI. Droits catégoriels					
A. Droits des femmes					
1. Accès aux services et soins de santé (76.69)	En cours	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption du Plan de Développement Sanitaire 2011-2015; • Accroissement des infrastructures; • Renforcement du personnel soignant; • Reprise de la chirurgie foraine en 2014; • Mise en place d'un comité ad hoc pour assurer la pérennité de la gratuité des soins aux femmes; • Mise en œuvre des réformes pour améliorer la qualité et l'accessibilité des femmes et des enfants des zones rurales aux services et soins de santé : • Campagnes de consultation foraine; • Campagnes de sensibilisation et d'éducation visant les hommes et les femmes afin d'éliminer 	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de 15 Centres de Santé Intégrée (CSI), 10 cases de santé, 38 maternités de 2011 à 2015; • Recrutement de 536 médecins-pharmaciens-chirurgiens-dentistes, 1874 paramédicaux, 10 sages-femmes VNU nationales, 10 médecins VNU internationaux et 2290 autres agents de santé sous forme de contrat de 2011 à 2015; • 4 sorties de chirurgie foraine ayant permis d'opérer 693 patients, de réaliser 2028 consultations chirurgicales et 970 consultations gynécologiques; • 2 sorties de chirurgie dentaire ayant permis la prise en charge de 2086 personnes; 	MSP, MP/PF/PE, MEF, MP/DC/AT, MJ, MAE/C/IA/NE	Court et moyen termes

<i>Recommandations</i>	<i>État de mise en œuvre</i>	<i>Mesures prises/envisagées</i>	<i>Indicateurs permettant de vérifier la réalisation des mesures (résultats)</i>	<i>Structures responsables</i>	<i>Échéancier (immédiat-CT-MT-permanent)</i>
		les MGF et les pratiques néfastes; • Mise en œuvre de nouvelles stratégies à base communautaire afin de renforcer les capacités d'intervention des structures de santé et révision du Paquet Minimum d'Activités des cases de santé.	• Mise en service de 7 Centres de Santé de la mère et de l'enfant au niveau des régions; • Mise en place de 1036 «écoles des maris ¹ » à Zinder, Maradi, Dosso, Tahoua et Tillabéry.		
2. Participation à la direction des affaires publiques (76.62 et 76.69)	En cours	Voir réponse IV.G	Voir réponse IV.G	MP/PF/PE, CC, MJ, MAE/C/IA/NE	Court et moyen termes
3. Égalité des sexes (78.19 et 20)	En cours	Concernant l'égalité des sexes, se référer au Chap. IV.B.1.	Se référer au Chap. IV.B.1.	MP/PF/PE, MJ, MI/SP/D/ACR MAE/C/IA/NE, OSC	Moyen et long termes
4. Violences à l'égard des femmes (76.32 à 33)	En cours	Se référer aux réponses données au Chap.II.D.2 et au Chap. IV.A.3.	Se référer aux réponses données aux chapitres II.D.2 et IV.A.3.		
5. Droit à la santé (76.70)	En cours	• L'article 12 de la Constitution consacre le droit à la santé; • Code de la santé publique; • Loi sur la santé de la reproduction; • Loi relative à la prévention, la prise en charge et le contrôle du VIH;	• Réduction du taux de mortalité maternelle de 648 décès pour 100.000 Naissances Vivantes (NV) en 2006 à 554 pour 100.000 en 2010 et 535 pour 100.000 en 2012; • Réduction du taux de mortalité infantile de 63,2 en 2010 à 51 pour 1000 en 2012;	MSP, MP/PF/PE, MEF	Court et moyen termes

¹ Les «écoles des maris» visent à sensibiliser les époux sur l'importance des soins de santé de la reproduction.

Recommandations	État de mise en œuvre	Mesures prises/envisagées	Indicateurs permettant de vérifier la réalisation des mesures (résultats)		
			Impact des mesures pour la mise en œuvre des recommandations et engagements	Structures responsables	Échéancier (immédiat-CT-MT-permanent)
		<ul style="list-style-type: none"> • Gratuité des soins aux enfants de 0 à 5 ans et aux femmes notamment pour les consultations prénatales, la césarienne, la planification familiale, le dépistage et la prise en charge des cancers féminins, de la fistule obstétricale, du VIH/sida. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du taux de mortalité infanto-juvénile de 130,5 en 2010 à 127 pour 1000 en 2012; • Réduction du taux de mortalité néonatale de 33 en 2006 à 24 pour 1000 NV en 2012. 		
B. Droits de l'enfant					
1. Traite, violence et exploitation sexuelles et travail forcé (76.34 et 35, 51 et 52)	En cours	<p>Se référer aux réponses données dans le Chap. II.B.2 et 3, Chap. II.D.2, Chap. IV.A.2 et 3.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une CNCLTP et d'une ANLTP en 2012; • Le Code du travail incrimine le travail des enfants, donnant ainsi effet à la convention 182 de l'OIT; • La Convention 29 de l'OIT et son Protocole de 2014; • La Convention 105 de l'OIT; • Lancement du projet de lutte contre le travail forcé et la discrimination; • Adoption en 2015 de la loi sur le trafic illicite des migrants. 	<p>Se référer aux réponses données dans le Chap. II.B.2 et 3, Chap. II.D.2, Chap. IV.A.2 et 3.</p>	MP/PF/PE, MET/SS, MFP/RA, MJ, MAE/C/IA/NE	Moyen et long termes

<i>Recommandations</i>	<i>État de mise en œuvre</i>	<i>Mesures prises/envisagées</i>	<i>Indicateurs permettant de vérifier la réalisation des mesures (résultats)</i>		<i>Échéancier (immédiat-CT-MT-permanent)</i>
			<i>Impact des mesures pour la mise en œuvre des recommandations et engagements</i>	<i>Structures responsables</i>	
2. Peine de mort (76.22)	Achevée	La loi du 20 novembre 2014 portant juridiction pour mineurs en son article 29, exclut l'application de la peine de mort aux mineurs.	0 condamnation à mort prononcée à l'encontre des mineurs.	MJ	Immédiat, court terme
3. Plan d'action national (76.53)	En cours	Élaboration d'un plan d'action national de lutte contre le travail des enfants.	Les résultats et l'impact seront évalués en fonction de l'état d'avancement de la mise en œuvre de ce plan.	MET/SS, MP/PF/PE, MJ	Court et moyen termes
79.1 et 2	Achevée	Le Niger réitère sa position concernant ces recommandations comme indiqué dans le document A/HRC/17/15 par. 79 et 80.			

VII. Contribution de la communauté internationale et régionale dans le suivi et la mise en œuvre des recommandations et des engagements issus de l'EPU du premier cycle

41. Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU, le Niger a bénéficié de l'appui de la communauté internationale (PNUD, OIF, OHCDH, ONU-Femmes) qui s'est matérialisé par la mise à disposition du Comité Interministériel d'experts qui ont contribué à l'élaboration du plan d'action de mise en œuvre des recommandations et du rapport à mi-parcours sur la mise en œuvre des recommandations acceptées. Le PNUD, l'OIF et l'IDDH ont aussi contribué à l'élaboration du présent rapport.

VIII. Progrès et bonnes pratiques

42. Au titre des progrès et bonnes pratiques, on peut citer entre autres :

- La mise en place de toutes les institutions prévues par la Constitution y compris la CNDH qui est conforme aux principes de Paris;
- Le renforcement du cadre juridique et institutionnel de lutte contre la traite des personnes;
- La consécration constitutionnelle de l'interdiction de l'esclavage, de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- La dépénalisation du délit par voie de presse et le rehaussement du fonds d'aide à la presse;
- L'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en matière de transmission de sa nationalité à son conjoint;
- L'amélioration de l'enregistrement des naissances, particulièrement en milieu rural à travers des audiences foraines pour l'établissement des actes de naissances;
- L'organisation de sessions de formation sur les droits humains à l'intention de plusieurs groupes cibles;
- La création de cantines scolaires pour améliorer la scolarisation des filles à l'école primaire;
- La mise en place des "écoles des maris »;
- Des travaux de récupération des terres dégradées pour lutter à la fois contre la désertification et la pauvreté;
- La gestion de la mobilité pastorale;
- La conformité à l'initiative pour la transparence dans les industries extractives;
- La mise en place du réseau parlementaire pour la transparence dans les industries extractives;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'intégration de l'enseignement des DH dans les écoles primaires, secondaires et les centres de formation professionnelle;
- La mise en place d'un Comité interministériel spécialement chargé de la rédaction des rapports aux organes des traités et de l'EPU.

IX. Difficultés et contraintes

43. Au titre des difficultés et contraintes, on peut citer entre autres:

- Le poids de la dette extérieure sur les programmes d'investissement;
- L'apparition de nouveaux foyers d'insécurité au Niger et dans les pays voisins;
- Les pesanteurs socioculturelles qui ne facilitent pas la levée des réserves à la CEDEF;
- Les crises alimentaires devenues récurrentes;
- La désertification accélérée et l'ensablement du fleuve Niger.

X. Exactions et atteintes graves aux droits de l'homme

44. Les affrontements entre les groupes terroristes Boko Haram et les forces de défense et de sécurité du Niger, depuis le 6 février 2015 ont engendré des violations graves des DH. En effet, l'attaque de Karamga du 25 avril 2015 a fait 46 soldats et 28 civils morts, 32 soldats disparus et 9 soldats blessés. Suite aux attaques de Boko Haram au cours de la période de février à juillet 2015 le centre hospitalier de Diffa a enregistré au total 140 décès dont 43 femmes et 97 hommes parmi les civils.

45. On dénombre par ailleurs 150.000 personnes, retournés et réfugiés confondus; ce chiffre est passé à 170.000 personnes après l'attaque de Karamga suite à laquelle le gouvernement a décidé de l'évacuation des îles du Lac Tchad pour des raisons de sécurité. Cette mesure a occasionné un afflux massif des populations des îles vers les localités de N'guigmi, Bosso et Diffa. Mais la situation s'est améliorée progressivement avec les mesures prises par le gouvernement.

XI. Priorités, initiatives et engagements

46. Face aux défis auxquels le Niger est confronté, ses priorités, initiatives et engagements sont les suivants :

- Lutter résolument contre les attaques du groupe terroriste Boko Haram;
- Intensifier les campagnes de sensibilisation des populations sur les DH en général et ceux de la femme en particulier en vue de la levée des réserves à la CEDEF et de l'adoption du Code de statut personnel;
- Étendre l'enseignement des DH dans les curricula à tous les niveaux du système scolaire;
- Intensifier la sensibilisation et la formation des femmes en leadership;
- Poursuivre les efforts en vue de l'abolition de la peine de mort;
- Poursuivre la mise en œuvre de l'Initiative 3N en vue d'assurer l'effectivité du droit à l'alimentation;
- Mettre en place le fonds d'indemnisation des victimes de la traite;
- Accélérer le processus de création d'un corps spécialisé en matière d'administration et de sécurité pénitentiaires;
- Poursuivre les investissements dans le secteur de l'eau afin d'en favoriser l'accès à tous les citoyens;

- Poursuivre la mise en œuvre des programmes de développement économique et social en vue de lutter efficacement contre la pauvreté;
- Poursuivre les efforts de protection de l'environnement et de lutte contre la désertification;
- Renforcer les capacités de résilience des populations face aux effets des changements climatiques;
- Poursuivre la promotion et la protection des droits de l'enfant et des personnes handicapées;
- Poursuivre les efforts en matière de lutte contre la corruption;
- Rattraper le retard dans la production et la soumission des rapports aux organes des traités.

XII. Attentes en matière de renforcement de capacités et d'assistance technique

47. Ce point doit se traduire par les actions suivantes :

- Appui technique dans le domaine de la lutte contre les attaques du groupe terroriste Boko Haram;
- Assistance technique en vue de la mise en place d'un système agricole moderne;
- Appui technique pour la mise en place d'un corps spécialisé en matière d'administration et de sécurité pénitentiaires;
- Déploiement d'un conseiller en droits humains par l'OHCDH en vue d'appuyer le Comité interministériel dans la rédaction des rapports.

Conclusion

48. Au terme de ce rapport qui dresse le bilan de mise en œuvre des recommandations issues du passage du Niger au premier cycle de l'EPU, il ressort que des efforts remarquables ont été fournis par l'État en vue de mettre en œuvre les recommandations acceptées et les engagements volontaires. Sa volonté de les mettre en œuvre se traduit par des mesures et des actions aussi bien au niveau du cadre juridique et institutionnel que de la jouissance par les citoyens de leurs différents droits et libertés.

49. En effet, le Niger a ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux relatifs aux droits humains depuis 2011. Il a renforcé aussi sa législation interne de protection des DH. Par ailleurs, la structure institutionnelle est conforme aux principes de la démocratie et de l'État de droit.

50. L'analyse de la situation des droits civils et politiques sur le terrain révèle que, de 2011 à 2015, des progrès significatifs ont été réalisés notamment avec la dépenalisation du délit de presse, l'amélioration de l'accès à la justice et la lutte contre l'esclavage et la traite des personnes.

51. S'agissant des droits économiques, sociaux et culturels, on note principalement, l'engagement des autorités à trouver des solutions durables à l'insécurité alimentaire à travers la mise en œuvre de politiques et stratégies.

52. Concernant les droits spécifiques, les différentes mesures législatives et administratives et les nouvelles politiques adoptées ont permis d'enregistrer des

progrès par rapport à la situation de 2010. On note principalement l'amélioration du cadre juridique relatif aux droits de l'enfant et des personnes handicapées et l'engagement du gouvernement à promouvoir les droits de la femme.

53. Malgré tous ces efforts fournis pour promouvoir et protéger les droits de l'homme, beaucoup reste à faire encore aujourd'hui, notamment au niveau du droit à la sécurité, des droits sociaux de base et des droits de la femme. Les attaques du groupe terroriste Boko Haram, les crises alimentaires devenues récurrentes, la levée des réserves à la CEDEF, l'adoption du Code de statut personnel et l'abolition de la peine de mort constituent les plus grands défis auxquels le pays est confronté.

54. Conscient de ces défis, le Niger s'est engagé, avec l'appui de ses partenaires, à développer des initiatives concrètes qui contribueront sans nul doute à l'effectivité des droits humains. En définitive, l'État du Niger reste déterminé à promouvoir et à protéger davantage les droits de l'homme.
